

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGÉRIE
COLONIES

EXTÉRIEUR

Six mois . . . 16 fr.

Six mois . . . 22 fr.

Un an . . . 30 fr.

Un an . . . 40 fr.

ADMINISTRATION & REDACTION

96, Quai Jemmapes, PARIS-X^e

Téléphone : Combat 08-02

Chèque Postal : *Révolution Proletarienne* 734-99

TROISIÈME ANNÉE — N° 40

15 Août 1927

Prix du numéro 1 50

(Extérieur : 2 fr.)

AVANT LE CONGRÈS DE BORDEAUX

DEUX ANNÉES D'ACTIVITÉ DE LA C. G. T. U.

La Ligue Syndicaliste aux Syndiqués Unitaires

Le Congrès de la C. G. T. U. va se réunir. Syndiqués unitaires, nous sommes appelés à donner, dans les assemblées générales de nos syndicats, notre jugement sur l'ensemble du travail accompli par le Bureau et la Commission exécutive issus du précédent Congrès tenu au mois d'août 1925.

Nous ne devons et nous ne pouvons émettre notre jugement qu'en toute connaissance de cause, c'est-à-dire seulement après examen du rapport moral présenté au Congrès de Bordeaux et seulement aussi après discussion des critiques nombreuses qui s'élèvent contre ce rapport. A seule fin de permettre à chaque syndiqué de se faire son opinion, nous avons réuni dans le présent document les critiques que nous adressons, pour notre compte, aux responsables de la gestion confédérale pendant les deux années écoulées.

Nous savons que, ce faisant, nous mettons fin à certain régime dit « de l'unanimité ». Nous le faisons avec la conviction de servir la C. G. T. U., car nous constatons tous les jours que cette unanimité n'est qu'apparente, qu'en réalité elle étouffe l'écœurement de nombreux militants de la première heure, réduits au silence par le mensonge et par la calomnie.

Ne plus rien discuter, ou presque, garder son opinion pour soi, taire ses critiques, tout cela sous le prétexte de maintenir l'unanimité, c'est cela qui

provoque l'anémie dont souffre l'organisme confédéral, c'est cela qui permet aux dirigeants d'imposer les pires sottises.

On ne manquera pas de nous représenter comme des gens qui, même si la C. G. T. U. faisait des miracles, crieraient encore que tout va mal. Nous répondons que nous ne sommes pas des « jamais contents », et que nous avons toujours été des premiers à nous réjouir des succès qu'a pu obtenir la C. G. T. U. Mais nous ne sommes pas pour cela des « toujours contents », et, quand une direction confédérale ne sait pas reconnaître ses échecs, quand elle ne sait pas trouver ses points faibles, nous sommes bien obligés de le faire pour elle.

Ce n'est nullement desservir la C. G. T. U. que d'exposer comme nous le faisons nos critiques au grand jour. Ceux qui desservent la C. G. T. U., ce sont ceux à qui s'adressent nos critiques : ils devraient commencer par ne pas les mériter.

Nous ne croyons pas que nos organisations syndicales unitaires puissent consacrer beaucoup de leur temps à des discussions de tendance. Elles ont bien autre chose à faire. Mais nous disons que ce n'est pas faire de la tendance que se demander comment le bureau et la Commission exécutive de la C. G. T. U. ont rempli leur tâche depuis août 1925 et quels résultats ils ont obtenus.

LES EFFECTIFS: CROISSANCE ou REcul ?

La situation de la C. G. T. U. est donc excellente ? Ses effectifs se sont donc accrus ? Son influence a donc grandi ?

Quand Monmousseau écrit dans la revue officielle *l'Internationale Syndicale Rouge*, numéro de janvier 1927 : « Nous pouvons affirmer que les effectifs de la C. G. T. U. atteignent, fin 1926, 525.000 adhérents, » nous ne demandons pas mieux que de le croire et d'en exprimer notre joie. Mais si nous nous reportons au compte rendu financier de l'année 1926, nous constatons que ce compte rendu n'indique, page 434, *Vie Syndicale* n° 25, que 475.000 cartes pour l'année.

Le même compte rendu financier annonce 3.330.000 timbres, soit une moyenne de sept timbres par carte, ce qui est assurément une faible moyenne.

D'autre part, nous observons que si le compte rendu financier pour 1925, contenu dans le numéro 21 de la *Vie Syndicale*, était accompagné du relevé des sommes encore dues en mai 1926 par les Fédérations sur les cartes et les timbres de 1925, le compte rendu financier de 1926 et celui de 1927 ne sont accompagnés d'aucun relevé de ce genre.

Les Fédérations ne doivent-elles donc plus un sou à la C. G. T. U. ? Nous voudrions que ce soit vrai. Nous voudrions qu'il soit inexact qu'une Fédération du Bâtiment doive cent mille francs à la caisse confédérale. Nous voudrions qu'il soit inexact qu'une Fédération des Employés n'ait pas encore versé un sou sur les cartes et les timbres de 1926. Nous voudrions ne pas craindre des dettes des Fédérations tellement importantes que la trésorerie confédérale n'a pas eu devoir en indiquer aux syndicats le détail et le total.

Les dettes des Fédérations envers la C. G. T. U. signifient en effet : baisse des effectifs, puisqu'elles

correspondent à des dettes des Syndicats envers les Fédérations, c'est-à-dire à des cartes et à des timbres pris et non placés.

Le compte rendu financier, bien sommaire, des six premiers mois de 1927 (*Vie Syndicale*, n° 27) n'indique même pas le chiffre des cartes et des timbres placés pendant cette période. Si en août 1925, la trésorerie confédérale était moins discrète et annonçait au Congrès 505.380 cartes pour les six premiers mois de 1925 (*Vie Syndicale*, n° 18), elle nous réservait la surprise d'un rapport global qui pour l'année entière n'indiquait (*Vie Syndicale*, n° 21) que 460.000 cartes. Nous devons croire que le Congrès d'août 1925 et le Comité national confédéral n'ont pas regardé de très près de tels rapports avant de les approuver.

Il en fut de même pour les huit premiers mois de 1926. D'après le n° 23 de la *Vie Syndicale*, le trésorier confédéral avait indiqué au C. C. N. du 17 septembre, 541.823 cartes placées. Or le rapport global pour 1926 (*Vie Syndicale*, n° 25) ne mentionne comme nous le disons plus haut, que 475.000 cartes pour l'année !

L'imprécision même des divers comptes rendus financiers nous autorise à craindre que la C. G. T. U. n'ait pas vu, en 1926 et en 1927, croître ses effectifs comme il était permis de l'espérer ? Peut-être même le nombre des syndiqués unitaires diminue-t-il ?

Lorsqu'on vient aujourd'hui nous dire que la C. G. T. U. groupe 2.500 syndicats, nous ne demandons pas mieux que d'en exprimer notre satisfaction. Cependant, nous ne pouvons pas ne pas regretter que la direction confédérale n'ait pas publié, conformément aux statuts, le répertoire qui aurait permis à chacun de s'assurer de l'existence réelle de ces 2.500 syndicats.



L'ACTION DE LA C. G. T. U. : DU 12 OCTOBRE 1925 AU 8 AOUT 1927

Aujourd'hui encore, nous n'arrivons pas à concevoir que la grève générale du 12 octobre 1925 puisse être présentée par la direction confédérale comme une « grande victoire » à son actif. Il suffit d'ouvrir les yeux pour se rendre compte que cette grève fut un coup dur pour les effectifs et pour l'influence de la C. G. T. U., en même temps qu'une déception douloureuse pour les militants du rang qui n'avaient cependant ménagé ni leur temps ni leurs peines.

La grève générale du 12 octobre aurait été une grande victoire si elle avait contraint le gouvernement à cesser la guerre au Maroc. Qu'avons-nous vu ? Sans reculer d'un pouce, tranquilisé et encouragé par l'échec même du mouvement, le gouvernement a poursuivi son crime jusqu'à l'écrasement des Rifains. Ce fut d'autant plus douloureux pour nous que nous pensions à ce moment-là, comme nous le pensons encore aujourd'hui, qu'une action mieux engagée, mieux comprise, mieux dirigée, aurait imposé la paix, donc marqué une victoire ouvrière.

Une assimilation ridicule à la guerre de 1914-1918 a conduit la direction confédérale à méconnaître la situation réelle.

Un mot d'ordre tel que celui de la « fraternisation » a seulement réussi à soustraire à l'influence de la C. G. T. U. et du Comité d'action la plus grosse partie des ouvriers et des paysans, anti-guerriers d'instinct, mais n'acceptant pas de marcher derrière un mot d'ordre dont ils ne pouvaient apercevoir la réalisation. Obstacle au front unique, ce mot d'ordre a fourni aux dirigeants confédérés le moyen de se dérober. Le fait d'avoir lancé au « Congrès ouvrier » de Strasbourg le mot d'ordre du « plébiscite en Alsace-Lorraine » a permis à la même époque, à l'Union des Syndicats confédérés, de retirer son acceptation de l'unité de front contre la guerre du Maroc.

Nous rappelons que toute discussion du mot d'ordre de « fraternisation » fut interdite au Congrès confédéral d'août 1925. Si, à ce Congrès, les délégués des syndicats avaient pu discuter sans craindre de se faire traiter d'indignes, cela aurait

permis à la C. G. T. U. de trouver les mots d'ordre susceptibles de rallier l'immense majorité de la classe ouvrière et des paysans.

La direction confédérale est pleinement responsable du bluff des Congrès ouvriers dans lesquels elle a prétendu avoir réuni la représentation de plus de trois millions d'ouvriers. Où étaient-ils passés, ces trois millions d'ouvriers, le jour de la grève ? Nous disons que la direction confédérale a été prise à son propre bluff.

De même, la direction confédérale a commis la grosse faute de lancer la grève à un moment où les opérations militaires se ralentissaient, où l'émotion tendait donc à décroître.

La direction confédérale peut tenter de se disculper en disant que si la grève n'a pas réussi, la faute en est à la classe ouvrière. Nous lui répondons que c'est elle la responsable, qu'elle n'a su ni traduire, ni diriger le profond courant populaire antiguerrier, pas plus qu'elle n'a su réaliser la plus petite parcelle de ses grandes résolutions en faveur du boycott de la fabrication des munitions et du boycott des transports de guerre.

L'échec du 12 octobre devait marquer pour la direction confédérale la fin de ce que nous pouvons nommer la période de la « grande politique ». La direction confédérale s'est-elle aperçue qu'avec ses mots d'ordre trop en avant sur la situation réelle et sur l'état d'esprit du prolétariat, qu'avec ses annonces quotidiennes du fascisme, qu'avec sa fraternisation qui ne s'est jamais réalisée, elle avait fini par dresser une barrière entre elle et la classe ouvrière ? Quoi qu'il en soit, deux campagnes pour des revendications immédiates furent successivement entreprises.

Le 15 février 1926 et la campagne pour l'échelle mobile.

Mais perdre de vue pendant si longtemps ce qui fait la force première de notre mouvement, la défense quotidienne des intérêts ouvriers, pour ne se livrer qu'à la haute école révolutionnaire, puis brusquement abandonner celle-ci parce qu'on s'aperçoit un peu tard que les troupes fondent, pour revenir à celle-là afin de regagner les troupes perdues, cela conduit à s'engager à l'aveuglette.

Alors, en avant la valse des mots d'ordre !

On ne sait pas bien ce qu'il faut revendiquer, mais on se ratrape sur la quantité. Au lieu de cristalliser l'agitation autour d'un mot d'ordre précis, soigneusement étudié, considéré comme le plus important, la direction confédérale usa et abusa des mots d'ordre les plus divers qu'elle plaçait sur le même pied.

Le premier effort pour l'échelle mobile des salaires fut entrepris à cette époque, alors que cette revendication n'avait encore fait l'objet d'aucune discussion, puisque les brefs débats du Congrès d'août 1925 tournèrent autour du salaire-or imposé en dépit du bon sens par la direction confédérale et un mois après rejeté par elle.

Le mot d'ordre de l'échelle mobile était-il plus approfondi lorsque, le 8 janvier 1926, la Commission exécutive confédérale demanda aux travailleurs d'en déposer la revendication pour le 15 février ?

C'est seulement au Comité confédéral national du 29 janvier, c'est-à-dire trois semaines après, qu'on s'aperçut que le mot d'ordre de l'échelle mobile avait besoin d'être étudié, d'être précisé, diverses interprétations s'en faisant jour. Une Com-

mission choisie dans le C. C. N. pour fixer la méthode du calcul de l'indice ne put même aboutir à aucune conclusion d'ensemble.

Une réunion du Comité national, avant de lancer le mot d'ordre du 15 février, eût certainement évité ce spectacle et permis aux militants d'envisager, en même temps que le calcul de l'indice, l'évaluation du salaire minimum, la participation ou la non-participation aux Commissions mixtes, la nécessité et les inconvénients du contrat collectif et de se mettre d'accord avant d'agir alors qu'ils commencèrent à discuter au moment où, sur les appels de la C. G. T. U., la classe ouvrière devait entrer en action.

Aucune bataille importante ne suivit cette date du 15 février, et, en la circonstance, il est à craindre que la direction confédérale n'ait simplement permis au patronat de constater la carence des Syndicats dans l'application des décisions d'action de leur organisation nationale.

La C. G. T. U. et la grève anglaise.

Vint la grève anglaise, grève des mineurs et grève générale.

Dans son télégramme au Conseil général des Trade-Unions, la direction de la C. G. T. U. annonçait : « Organisons boycott exportation marchandises... » Certes de vigoureux appels furent rédigés dans ce sens par la C. G. T. U. et par les Fédérations intéressées, mais nous devons constater que ces appels ne furent malheureusement pas suivis d'effet.

Que 250.000 exemplaires du *Daily Mail* aient été envoyés chaque jour de Paris à Londres, est-ce là un résultat brillant à inscrire à l'actif de la direction confédérale et du mouvement ouvrier tout entier ? Cependant, la grève générale était prévue. Des applications pratiques de l'action directe n'avaient donc pu être envisagées ?

La grève générale terminée, subsistait le devoir de solidarité envers les mineurs, et puisqu'on se montrait incapable de réaliser le boycott des transports de charbon par fer et par eau, restait l'effort pécuniaire.

Dans son rapport moral, la direction de la C. G. T. U. se plaint de l'insuffisance de cet effort. Pourquoi donc, à ce moment-là, n'a-t-elle pas retenu la proposition concrète que nous lui faisons ?

« Il faut, disions-nous, qu'on soit assuré que, si on donne 170 francs, le mineur anglais aura de quoi s'acheter ce que soi-même on pourrait s'acheter en France avec ces 170 francs, et non les quantités bien moindres qu'on peut s'acheter avec une livre en Angleterre.

« Or, rien de plus facile que de donner cette assurance. Il suffit que les sommes recueillies soient utilisées à acheter ici, en France, des vivres qu'on expédiera en Angleterre. »

Bien qu'une proposition identique ait été adoptée le 13 juin par le Congrès du Syndicat des Métaux de la Région parisienne, la direction confédérale n'a pas voulu se servir de ce moyen qui, précédemment, avait cependant permis au Comité d'assistance au peuple russe d'obtenir de beaux résultats.

De même, la direction confédérale n'a pas fait les efforts nécessaires pour généraliser l'application du 1 % sur les salaires et le versement de la journée de travail.

Du 7 novembre 1926 à la crise de chômage.

Des nombreux mots d'ordre mis en avant pour la « Journée Nationale du 7 novembre », c'était celui de l'échelle mobile qui dominait, mais il n'était déjà plus considéré par la direction confédérale avec le même sens qu'au début de l'année.

Au 15 février, la C. G. T. U. avait demandé à la classe ouvrière de revendiquer l'application de l'échelle mobile directement auprès des patrons. Au 7 novembre, la C. G. T. U. insista surtout sur la nécessité de la reconnaissance légale de l'échelle mobile par les pouvoirs publics.

La direction confédérale s'est-elle imaginée qu'il serait plus facile à la classe ouvrière d'obtenir la reconnaissance par l'Etat de l'échelle mobile que l'application de celle-ci par les patrons ? La direction confédérale a-t-elle oublié que l'Etat ne reconnaît légalement une revendication que lorsque cette revendication est acquise en fait, par la pression de la classe ouvrière ?

Lutte pour la reconnaissance légale de l'échelle mobile, cela ne pouvait signifier que renouveau d'illusion en la capacité de l'Etat, que renoncement à la lutte directe contre le patronat.

La Journée nationale du 7 novembre ne fut suivie d'aucune reconnaissance légale, ni d'aucune application importante de l'échelle mobile telle que la préconisait la C. G. T. U.

Le 7 novembre, la défaite des mineurs anglais apparaissait comme une triste certitude. Elle fut justement qualifiée de « défaite internationale de la classe ouvrière ». C'est à la veille de cette défaite que la direction confédérale crut devoir annoncer la Journée Nationale du 7 novembre, comme une journée d'offensive ouvrière.

C'est à ce moment que la direction confédérale a tenté d'imposer aux Fédérations une nouvelle grève générale de 24 heures.

Alors que la classe ouvrière devait se préparer à résister à l'offensive préparée par le patronat à la faveur du chômage naissant, le secrétaire confédéral Monmousseau ne craignait pas d'écrire, dans la *Vie Ouvrière* (29 octobre 1926) :

« Il ne fait pas de doute que la période qui s'ouvre — période de vie chère — va marquer une recrudescence de grèves. »

En fait de recrudescence de grèves, c'est le chômage qui attendait la classe ouvrière. Au lieu de préparer celle-ci à la résistance, la direction confédérale lui masquait le danger.

Quant vint le chômage, et sans doute pour se rattraper, les dirigeants confédéraux nous le présentèrent comme devant atteindre des proportions inouïes. Le résultat le plus évident fut qu'ils jetèrent la panique dans la classe ouvrière : les ouvriers restés au travail se soucièrent peu d'une action de solidarité avec les chômeurs ; ils avaient peur de perdre un travail que les dirigeants de la C. G. T. U. eux-mêmes leur annonçaient comme devant disparaître d'un jour à l'autre.

Alors que le chômage n'a pas disparu, nous devons constater que les Comités de chômeurs formés à l'appel de la C. G. T. U. n'existent plus. Les chômeurs sont, en effet, venus dans ces Comités. Mais il n'y sont pas restés. Pourquoi ?

Les Comités de chômeurs ont été sursaturés des mots d'ordre les plus divers, lancés sans étude préalable. La direction de la C. G. T. U. ne s'est même pas donnée la peine de réunir le Comité na-

tional confédéral. Les militants des Unions et des Fédérations auraient-ils endossé la lourde responsabilité du mot d'ordre des 25 francs par jour, mot d'ordre que les chômeurs eux-mêmes ont été les derniers à prendre au sérieux ?

Les militants de la C. G. T. U. ont éloigné d'eux les chômeurs en affirmant que le prolétariat n'avait pas à les secourir. Ce fut séparer la solidarité de l'action, alors qu'un simple effort pécuniaire des ouvriers restés au travail les eût préparés à l'action, eût été le ciment pour le bloc des chômeurs avec les non-chômeurs.

La direction confédérale, prise au dépourvu, n'a pas su déterminer l'action des chômeurs autour de trois ou quatre mots d'ordre étudiés et appropriés. Du côté de la C. G. T. Lafayette, les chômeurs n'ont trouvé que la viande creuse du Conseil économique. En fait, les chômeurs sont restés sans défense, sans organisation, à l'entière merci du patronat et des pouvoirs publics.

La défense des salaires.

Que demandait de mieux le patronat pour se livrer tout à son aise à une offensive en règle contre les salaires ?

Il ne lui manquait que l'incapacité du mouvement ouvrier à dresser devant lui une digue comme celle que fut en son temps la grève des métallurgistes du Havre.

Depuis le début de 1927, toutes les tentatives patronales en vue de diminuer les salaires ont été couronnées de succès, des mineurs jusqu'aux pêcheurs bretons, en passant par les tisserands de l'Aube et de la Loire et par les métallurgistes de Citroën.

Doit-on s'étonner du manque de résistance de la classe ouvrière aux diminutions de salaires quand on voit la direction confédérale repousser avec horreur les grèves partielles ? Dire : « Pas de grève partielle » lorsqu'on est incapable de faire des grèves généralisées, équivaut à dire : « Pas de grève du tout. »

Mais la cause essentielle du manque de résistance à cette offensive est, selon nous, le fait que la classe ouvrière a, dans son ensemble, perdu toute confiance envers ses organisations syndicales, C. G. T. U. comme C. G. T.

La collusion des chefs de la C. G. T. avec le pouvoir et ses hommes, l'abandon de la lutte revendicative directe à l'atelier, la foi perpétuelle en les promesses ministérielles et les interventions parlementaires, c'est cela qui a tué dans la classe ouvrière la confiance en la C. G. T.

Du côté de la C. G. T. U., la classe ouvrière ressent continuellement la crainte d'être lancée dans de nouveaux 12 octobre, dans de nouvelles grèves Citroën, dans des mouvements de vingt-quatre heures décidés, telle la grève en faveur de Sacco et Vanzetti, par deux secrétaires confédéraux, sans consultation préalable de la Commission exécutive.

Durant ces deux années, la C. G. T. U. a confondu l'agitation avec l'action. Ses militants ont parlé et ont écrit, mais la classe ouvrière n'a que peu agi. On a voulu entraîner les gens derrière des mots d'ordre bien au-dessus des objectifs. Mais on a simplement abouti à maintenir les militants dans une alerte continuelle ; on les a empêchés d'apercevoir les résultats positifs et immédiats qu'aurait pu atteindre une action réfléchie et organisée.

LA VIE DE LA C. G. T. U. :

MAISON BOULEVERSEE — STATUTS TRIPATOUILLES

Cette confiance de la classe ouvrière que la C. G. T. U. n'a pas su gagner par son action, l'a-t-elle au moins méritée par sa vie intérieure, par le respect des décisions de ses congrès, par le bon fonctionnement de ses organismes, par le maintien de son indépendance ?

La suppression des Unions départementales.

Depuis le Congrès de Paris, les Unions départementales de Syndicats ont été supprimées et remplacées par les Unions régionales.

En 1922, au Congrès constitutif de Saint-Etienne, les hommes qui dirigent actuellement la C. G. T. U. avaient repoussé le principe même de la suppression des Unions départementales. C'est donc avec surprise qu'on les a vus changer totalement d'attitude, et présenter au Congrès de Paris le projet même qu'ils avaient combattu à Saint-Etienne.

S'est-il produit depuis 1922 un mouvement dans le milieu patronal vers une concentration régionale ? Nous en cherchons vainement les traces.

La suppression des Unions départementales a provoqué la rupture de l'équilibre des deux formes différentes d'organisation coexistant dans la C. G. T. U. Avant la scission, minorité dans l'unique C. G. T., nous étions tous d'accord pour combattre la prédominance des Fédérations dans la direction confédérale. Cette prédominance, la suppression des Unions départementales l'a rendue plus pesante dans la C. G. T. U. que dans la C. G. T.

L'expression directe des syndiqués de la base se trouve bannie du Comité confédéral qui n'est plus composé que de fonctionnaires. Une représentation des Unions locales, représentation choisie par le Bureau confédéral lui-même, représentation à laquelle aucun pouvoir de décision n'est accordé, n'apporte aucune amélioration à ce système centraliste entre tous.

Un abus de pouvoir a été commis par la direction confédérale lorsqu'elle a inséré dans le statut type des Unions régionales et fait défendre par ses délégués dans les Congrès constitutifs, la nécessité, pour le secrétaire d'Union régionale, d'être « d'accord avec le Centre ». Les syndicats n'ont dû désigner comme secrétaires d'Unions régionales que les militants munis d'un certificat de bonne conduite délivré par le Bureau confédéral. Avant de savoir si le candidat correspondait aux vœux des syndicats de la région, il a fallu savoir si ce candidat avait l'investiture officielle.

Financièrement, les secrétaires des Unions régionales dépendent de la trésorerie confédérale. Comment imaginer qu'ils puissent, au Comité national confédéral, faire entendre un son de cloche discordant ? Dans l'ancien Comité confédéral, les secrétaires d'Unions apportaient le point de vue des organisations de leurs départements. Aujourd'hui, les secrétaires d'Unions régionales viennent au Comité national pour défendre la direction dont ils dépendent.

La création des Unions régionales devait, selon

ses auteurs, amener un renouveau de vie dans l'organisme confédéral. Nous croyons qu'au contraire l'air s'y est raréfié. N'est-il pas réel que les syndicats se sentent de moins en moins libres dans la C. G. T. U., et qu'ils s'intéressent de moins en moins à ce qui s'y fait ?

Les syndicats régionaux d'industrie.

Alors que seule la suppression des Unions départementales avait été discutée dans les syndicats et soumise au Congrès de Paris, la direction confédérale fit endosser par ce Congrès, sans examen, sans discussion, un contre-projet inconnu jusqu'alors, dit contre-projet Revol, et visant, en même temps qu'à la suppression des Unions départementales, à la constitution de Syndicats régionaux d'industrie, c'est-à-dire à la suppression des syndicats locaux et au resserrement de formations corporatives différentes.

Cette ratification du contre-projet dit contre-projet Revol n'a, à nos yeux, aucune valeur, puisqu'elle a été demandée au Congrès de Paris sans que les syndicats aient eu à connaître dudit contre-projet.

La direction confédérale n'avait donc pas le droit d'indiquer dans le *Guide pratique du salarié et du militant*, qu'elle vient d'écrire, que la C. G. T. U. se composait de syndicats régionaux d'industrie (page 4) ; elle en avait d'autant moins le droit que le nombre des syndicats régionaux d'industrie actuellement formés est infime.

Nous ne nous élevons pas par principe contre le syndicat régional d'industrie, là où il est possible, là où il est désirable, là où il procure de plus grandes possibilités d'action, là où il répond à une concentration effective du patronat intéressé.

Ce que nous condamnons, c'est la volonté de la direction confédérale d'imposer coûte que coûte un système unique à des situations de fait différentes.

Ce n'est pas à restreindre le nombre de ses points d'appui dans la classe ouvrière que la C. G. T. U. devrait songer, c'est à l'augmenter.

Loin de priver les sections locales ou les sections d'usine de toute autonomie, on devrait leur laisser la possibilité la plus large de se mouvoir. Il n'y a pas de vie syndicale quand l'organisme confédéral est privé de liberté.

Quand on fait la chasse au corporatisme, on montre la porte aux syndiqués. Notre mouvement n'est ni exclusivement corporatif, ni exclusivement social. En défendant la corporation, il défend la classe. S'il abandonne la corporation, ne risque-t-il point d'abandonner la classe ?

La « réorganisation syndicale », nous pouvons la juger sur son résultat principal. On a éloigné considérablement le syndiqué de la C. G. T. U. On a disposé entre lui et la C. G. T. U. plus « d'échelons » qu'il n'y en a dans la vieille C. G. T. Tandis qu'autrefois les syndiqués dirigeaient la C. G. T., c'est maintenant la C. G. T. U. qui a fabriqué tout un appareil pour diriger les syndiqués. Ce n'est plus la confiance qu'on demande aux syndiqués. C'est l'obéissance qu'on exige.

Une double forfaiture : la dictature du prolétariat.

Le compte rendu sténographique du Congrès confédéral de Saint-Etienne renferme les statuts adoptés par ce Congrès (page 481). Les buts de la C. G. T. U. s'y trouvent ainsi définis :

« La Confédération Générale du Travail Unitaire a pour but :

« De grouper sur le terrain purement économique tous les salariés pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux ;

« De poursuivre, par la lutte de classe, la libération des travailleurs, qui ne sera réalisée que par la transformation totale de la société actuelle. Elle précise que cette transformation ne s'accomplira que par la suppression du patronat et l'abolition du salariat. »

Le n° 20 de la *Vie Syndicale* (octobre, novembre et décembre 1925) renferme, lui, une nouvelle version des buts de la C. G. T. U. ainsi conçue :

« La Confédération Générale du Travail Unitaire a pour but :

« De grouper sur le terrain spécifiquement économique tous les salariés pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux ;

« De poursuivre, par la lutte de classe, la libération des travailleurs qui ne sera réalisée que par la transformation totale de la société actuelle. Elle précise que cette transformation ne s'accomplira que par la suppression du patronat, l'abolition du salariat et la dictature du prolétariat.

« Pour atteindre ce but, la C. G. T. U. est adhérente à l'Internationale Syndicale Rouge (I. S. R.) dont le siège est à Moscou. »

La formule « Dictature du Prolétariat » ne se trouve pas dans le texte de 1922 (Congrès de Saint-Etienne).

Mais elle se trouve dans le texte de 1925 (*Vie Syndicale*).

Qui donc l'a introduite dans les statuts ?

Statutairement, ce ne pouvait être qu'un congrès confédéral.

Ce n'est pas le Congrès de Bourges. Il n'y fut pas question des statuts.

Ce n'est pas le Congrès de Paris. Il n'y fut question des statuts que sur deux points : la représentation des syndicats dans les Congrès et la rééligibilité des membres du Bureau confédéral.

C'est la direction confédérale qui, de sa propre autorité, et sans aucun mandat ni indication de congrès, a introduit la formule : « Dictature du prolétariat » dans les statuts confédéraux.

A voir avec quel mépris cette direction falsifie les textes statutaires, nous nous demandons si elle a bien le droit de réclamer de la classe ouvrière l'application des décisions de congrès.

L'introduction de la formule de la « Dictature du Prolétariat » dans les statuts de la C. G. T. U. — même, ce qui n'est pas le cas, si elle avait été régulièrement faite — constituerait une forfaiture bien plus grave encore contre l'esprit qui, au Congrès constitutif de Saint-Etienne, faisait se prononcer la majorité confédérale contre l'inclusion dans les statuts de la formule « disparition de l'Etat » préconisée par le Bureau provisoire.

Par la bouche de Bouët, la majorité confédérale disait à Saint-Etienne :

« Si nous sommes des Unitaires, nous devons admettre que tous les travailleurs désireux d'éman-

ciper le monde du travail, quels que soient d'ailleurs les moyens à employer pour atteindre ce but, ont leur place dans nos syndicats et doivent se sentir chez eux dans la maison commune qu'est la C. G. T. U. »

La C. G. T. U. n'avait pas, la C. G. T. U. n'a pas à choisir entre les deux formules théoriques : « Dictature du prolétariat » et « Disparition de l'Etat ». Qu'elle en inscrive une dans ses statuts, elle éloigne d'elle les partisans de l'autre.

Introduire la « Dictature du prolétariat » dans les statuts de la C. G. T. U., c'est consacrer officiellement le syndicalisme de secte, c'est accrocher une enseigne politique à la porte de la C. G. T. U.

Nous restons, quant à nous, sur la position de Saint-Etienne, qui était celle des militants de la direction confédérale d'aujourd'hui.

Une série de renoncements.

Les deux années de gestion confédérale qui viennent de s'écouler ont été marquées par toute une série de renoncements de la direction de la C. G. T. U. à des tâches cependant essentielles.

S'agit-il de la solidarité ouvrière, des souscriptions en faveur des grèves, de la lutte contre la répression ? La direction de la C. G. T. U. a abandonné en permanence ces tâches à des organisations extérieures : Secours Ouvrier et Secours Rouge.

Le syndicalisme d'avant guerre menait hardiment la lutte antimilitariste. La direction de la C. G. T. U. ne la mène plus ; dernièrement encore l'effort de protestation contre la loi Buat-Boncour a été abandonné à une organisation politique.

La défense et l'organisation des jeunes ouvriers, c'était pour la C. G. T. U. une source de militants. La direction de la C. G. T. U. a pensé, elle, que cela devait être confié à des « Jeunesses ouvrières » qui ne sont que le camouflage des Jeunesses communistes.

Une Fédération de l'Agriculture menant l'organisation et la lutte des ouvriers agricoles devrait avoir une grande place dans la C. G. T. U. La direction de la C. G. T. U. a sacrifié sa Fédération de l'Agriculture au Conseil Paysan, autre camouflage du Parti communiste. Ainsi les ouvriers agricoles sont de nouveau abandonnés au mirage du bulletin de vote.

C'est au bénéfice de la propagande communiste parmi les femmes que la direction de la C. G. T. U. a lancé son secrétariat féminin, dont elle n'a jamais su permettre ou assurer le fonctionnement, dans la dernière Semaine internationale des Femmes organisée par l'Internationale communiste.

L'effort en vue de la création des Conseils d'usines a été abandonné à des organisations irresponsables telles que les « Comités d'unité prolétarienne », qui furent beaucoup plus dans l'usine le prolongement d'un parti que le prolongement des syndicats.

Il n'est pas jusqu'à la tâche d'assurer l'ordre dans les réunions syndicales que la direction de la C. G. T. U. n'ait abdiqué entre les mains d'une organisation extérieure : les groupes de G. D. A., organisation militarisée de fanatiques.

Trois manifestations de syndicalisme de secte.

Durant ces deux années, la direction de la C. G. T. U. n'a su que pratiquer le syndicalisme de secte :

elle a réalisé la mainmise complète d'une tendance sur le mouvement syndical.

Une Commission exécutive homogène, cela ne pouvait aboutir à un résultat différent. Nous comprenons très bien qu'un bureau confédéral doive être composé de camarades appartenant à la majorité de la C. G. T. U. Ce qui nous apparaît comme contraire à la pratique constante du syndicalisme, c'est que les divers courants n'aient pas leur représentation dans la Commission exécutive, où la collaboration doit être permanente dans l'application des résolutions de Congrès.

Une Commission exécutive homogène, c'est une commission qui dit toujours : *Amen !* c'est une commission qu'on ne réunit que très rarement, et seulement pour la mettre devant le fait accompli, comme ce fut le cas ces deux dernières années.

C'est sous son règne que notre camarade Ménard, du Syndicat parisien du Tonneau, fut exclu de son syndicat pour avoir tenté d'y constituer un groupement minoritaire. Alors que les fractions d'un parti politique se réunissent en toute liberté et gratuitement dans les locaux mêmes des syndicats, la direction de la C. G. T. U. a laissé se commettre une exclusion pour délit d'organisation de tendance. L'exclusion de Ménard ne fut rapportée que grâce aux protestations de la minorité syndicaliste du Bois et de la Ligue Syndicaliste, qui durent rappeler les majoritaires du Tonneau au respect des résolutions de Saint-Etienne et de Bourges.

La direction de la C. G. T. U., quoi qu'elle en dise, a pris parti dans un différend d'ordre politique qui divisa les militants des Syndicats de Rouen. Au moment où Engler et Germaine Goujon furent exclus du parti communiste, c'est derrière Caruel, le secrétaire de l'Union régionale, un des auteurs de l'exclusion, que la direction confédérale se rangea, c'est Caruel qu'elle appuya alors que ce militant faisait fonctionner l'U. R.

sans aucune consultation de la C. E. ni du Bureau. Du moment que Engler et Germaine Goujon n'appartiennent plus au Parti communiste, la direction confédérale ne peut admettre qu'ils conservent leurs fonctions à l'Union locale et à l'Union régionale.

Désigné comme délégué titulaire au Comité national confédéral par le Comité général de l'U. R., Lalande, secrétaire du Syndicat de la Marine fluviale de Rouen, se vit contester son mandat par le Bureau confédéral et il ne put participer au C. C. N.

Une troisième manifestation de syndicalisme de secte, plus brutale encore, doit être reprochée à la direction confédérale. Alors qu'un conflit politique mettait aux prises le secrétaire de l'Union des Syndicats d'Algérie avec les dirigeants communistes locaux, qu'avons-nous vu ?

Le secrétaire confédéral Dudilieux indiqua au camarade Schiavo que son exclusion du Parti communiste ne lui permettait plus de rester à la tête de l'Union régionale, à moins qu'il ne consente à signer deux résolutions, l'une condamnant les ennemis de la Révolution russe que nous serions, paraît-il, devenus, l'autre désavouant la position politique prise par les membres du rayon communiste de Blida. Schiavo s'est honoré en repoussant un tel marché.

Nous avons vu la direction confédérale dépêcher un délégué, Demusois, au Congrès de l'Union régionale, à seule fin de combattre le rapport moral de Schiavo et d'organiser, avec les éléments communistes, la lutte contre Schiavo à l'intérieur même de ce Congrès. Ici, l'intervention fut directe. Le délégué confédéral, loin d'observer la neutralité que sa fonction lui commandait, fut l'exécuteur, sur le terrain syndical, de la décision prise par le Parti communiste contre Schiavo.

EN PLEIN SYNDICALISME DE SECTE

LA DIRECTION UNIQUE DU MOUVEMENT OUVRIER

Du jour où les militants syndicalistes de la tendance dite « tendance de la *Vie Ouvrière* », placés à la tête de la C. G. T. U. par la confiance des syndicats, firent leur entrée dans le Parti communiste et en même temps dans les organismes de direction de ce Parti (Monmousseau, Dudilieux et Racamond au Bureau politique, Berrar au Comité central) tous leurs efforts allaient naturellement tendre à assurer à leur organisation politique l'hégémonie la plus absolue sur le mouvement syndical.

Elus sur la base de la résolution de Saint-Etienne, donc chargés d'assurer l'indépendance complète de la C. G. T. U. vis-à-vis de tous les partis politiques, ayant eux-mêmes entraîné le mouvement syndicaliste révolutionnaire français à repousser la formule de la « liaison organique » avec le Parti communiste, ils ont renié leurs convictions passées pour assurer de façon permanente la direction désormais identifiée des deux mouvements, politique et syndical.

C'est avec tout le Comité central du Parti communiste que dans l'*Humanité* du 23 mai 1926, ils affirmaient :

« La direction unique du mouvement ouvrier a été réalisée à la tête, mais une collaboration intime ne s'est pas établie à tous les échelons. »

C'est au Congrès fédéral de l'Alimentation, en septembre 1925, que Monmousseau précisait ainsi sa pensée nouvelle :

« Aujourd'hui, il est clair qu'il est impossible de diriger les masses révolutionnaires vers la victoire par-dessus les cadres social-démocrates ou réformistes. On en peut donc conclure que pour toute victoire prolétarienne, si limitée soit-elle, il faut deux conditions :

« 1° Un parti communiste fort ;

« 2° Un parti communiste qui conduise les masses par le canal d'une organisation syndicale forte. »

Mettons en parallèle la résolution de la majorité de Saint-Etienne, qui, jusqu'au vote d'une résolution différente, doit faire loi pour la direction de la C. G. T. U. :

« Fidèle à la résolution d'Amiens, le Congrès (de Saint-Etienne) considère que le syndicalisme est par son origine, par son caractère et son idéal, une force révolutionnaire; il affirme à nouveau son indépendance complète vis-à-vis des groupements politiques ou philosophiques; il déclare qu'aucune influence extérieure ne peut s'exercer sur lui dans son action quotidienne nationale ou internationale.

« Il estime que le syndicalisme doit porter au maximum l'effort des syndicats ouvriers afin de détruire le régime capitaliste et de réaliser la Révolution prolétarienne.

« Dans cette œuvre révolutionnaire, le syndicalisme, plaçant la Révolution au-dessus de tout système et de toute théorie, se déclare prêt à accepter l'aide de toutes les autres forces révolutionnaires.

« Cette collaboration, non point permanente, mais circonstancielle avec les groupements extérieurs, ne peut être envisagée qu'en vue de poursuivre, « par des moyens d'action directe » des objectifs nettement déterminés et dictés par les nécessités de la lutte de classes.

« Le Congrès estime que l'action commune peut se réaliser sans que se justifie la création de liens organiques et permanents entre les différents organismes, et repousse toute idée de liaison organique qui ne peut être qu'une subordination voilée du mouvement syndical. »

Mettons encore en parallèle cette affirmation de principe de la résolution de Bourges :

« Loin de nier la valeur de l'autonomie syndicale, le Congrès est fermement convaincu que l'autonomie du syndicalisme vis-à-vis des groupements extérieurs est une condition indispensable à son existence; résolu à défendre cette autonomie, il estime que la libre expression des tendances et des opinions au sein des syndicats est non moins nécessaire au développement du syndicalisme et au maintien de son unité organique. »

La « direction unique » a été réalisée en violation des résolutions mêmes que les dirigeants confédéraux devaient appliquer.

Les syndicats n'ont pas été consultés.

La « direction unique » a été réalisée à l'insu des syndicats composant la C. G. T. U.

Quand donc les syndicats ont-ils été appelés à dire que Monmousseau, Dudilieux, Racamond, Berrar, élus secrétaire confédéraux, alors qu'ils proclamaient la nécessité de l'autonomie syndicale, alors qu'ils étaient personnellement indépendants à l'égard de tous les partis, pouvaient rester à la tête de la C. G. T. U., tout en reniant l'autonomie syndicale telle que Saint-Etienne et Bourges l'avaient définie, tout en dirigeant un parti politique avec lequel Saint-Etienne et Bourges avaient repoussé la liaison organique et la collaboration permanente ?

Jamais !

La « direction unique » est appliquée sans aucun contrôle des syndicats.

Nous avons repoussé à Saint-Etienne et à Bourges la liaison organique. Nous la repoussons aujourd'hui encore. Nous repoussons plus énergiquement encore la direction unique, parce qu'elle présente sur la liaison organique l'aggravation d'être appliquée sans que les syndicats puissent contrôler les faits et gestes de ceux qu'ils ont mis à leur tête.

Une question de droit syndical.

Quand Monmousseau écrit que la question de la direction unique ne peut pas être posée ailleurs que sur le terrain du droit syndical, nous devons lui faire remarquer que nous sommes les premiers à l'avoir posée sur ce terrain.

Nous votons contre le rapport moral parce que la direction de la C. G. T. U. n'avait pas le droit de réaliser la direction unique avec le parti communiste, parce qu'elle n'avait pas le droit d'organiser une réunion commune de sa Commission exécutive avec le Comité central du Parti communiste (décision de la C. E. du 8 septembre 1925, voir *Vie Syndicale*, n° 20, page 667), parce qu'elle n'avait pas le droit de réaliser la permanence du Comité d'action, et de se contenter, dans le Comité d'action, d'obéir aux mots d'ordre du Parti communiste, comme nous l'avons vu le 12 octobre.

Nous n'avons jamais contesté, nous ne contestons pas, nous ne contesterons jamais à un militant du mouvement syndical le droit d'appartenir au parti politique de son choix. Nous n'avons jamais contesté, nous ne contestons pas, nous ne contesterons jamais à un militant du mouvement syndical le droit d'exercer, dans son parti politique, les fonctions qu'il lui plaît d'exercer, celles de direction comme les autres.

Le droit que nous contestons aux dirigeants de la C. G. T. U., c'est le droit de renier la résolution de Saint-Etienne et la résolution de Bourges après avoir été élus en défendant ces deux résolutions.

Le droit que nous contestons aux dirigeants de la C. G. T. U., ce n'est pas le droit de changer personnellement d'opinion, c'est le droit de le faire sans se démettre du mandat qu'ils ont reçu au moment où ils avaient une opinion différente, c'est le droit d'entraîner les syndicats dans leur changement d'opinion, c'est le droit d'engager la C. G. T. U. dans une politique qu'elle n'a jamais approuvée, c'est le droit de faire prendre à la C. G. T. U. la responsabilité d'actions décidées en dehors d'elle.

Obstacle au syndicalisme de masse.

C'est parce que, tout au long de ces deux dernières années, la C. G. T. U. est apparue comme l'appendice du Parti communiste, que la classe ouvrière ne s'est pas ralliée autour d'elle, qu'elle n'a pas été entraînée derrière ses mots d'ordre, qu'elle n'a pas participé à ses mouvements.

La condition essentielle du syndicalisme de masse, c'est l'indépendance absolue du syndicalisme : toutes les opinions n'ont pas leur place dans la C. G. T. U. quand ce sont les militants partageant une seule de ces opinions qui en monopolisent la direction.

Tous les ouvriers ne peuvent se sentir chez eux dans la C. G. T. U. quand la direction confédérale y introduit les maladies du parti politique voisin, quand ils se heurtent dans les organisations syndicales à l'intolérance et aux brimades d'une majorité qui entend régner sans partage.

Si l'on veut, au Congrès de Bordeaux, faire faire à la C. G. T. U. un pas en avant vers le syndicalisme de masse, il faudra au préalable condamner la direction unique, il faudra au préalable condamner le syndicalisme de secte de la direction confédérale sortante.

Obstacle à l'unité.

La direction unique de la C. G. T. U. et du Parti communiste n'est pas le plus gros obstacle à la reconstitution de l'unité syndicale en France. Le plus gros obstacle à l'unité, c'est évidemment la volonté des chefs réformistes de rester les maîtres de leur mouvement et de pratiquer leur néo-millebrandisme en toute tranquillité. Mais, pour être moins gros, l'obstacle de la direction unique est tout de même là.

Quand on réalise la direction unique d'un mouvement syndical avec un parti politique, on s'éloigne de la possibilité d'une C. G. T. unique, au sein de laquelle les adhérents à tous les partis politi-

ques devraient avoir la même place et les mêmes droits.

Quand on réalise la direction unique, on ne facilite pas, bien au contraire, l'effort des camarades qui tentent d'amener la vieille C. G. T. à la reconstitution de l'unité.

Quand on donne à la C. G. T. U. un tel caractère de secte, alors que dans notre esprit à tous la C. G. T. U. devait être comme l'image de la C. G. T. unique de demain, on contribue à développer l'idée que chaque courant politique doit avoir désormais son expression syndicale.

Si le Congrès de Bordeaux condamne la direction unique, c'est un grand pas qu'il fera faire à la lutte pour l'unité syndicale.

VERS L'UNITÉ SYNDICALE

La direction confédérale croit-elle avoir bien mené la lutte en faveur de l'unité syndicale ?

Quels progrès la cause de l'unité a donc faits depuis l'échec retentissant du Congrès interconfédéral d'unité du mois d'août 1925 ?

Au lendemain du Congrès de la vieille C. G. T., nous pouvons dire que, si elle a provoqué beaucoup de manœuvres de part et d'autre, la cause de l'unité n'a guère avancé depuis deux ans.

Après l'avoir torpillée une première fois avec l'idée de dissolution de la C. G. T. U., on l'a torpillée une seconde fois avec la formule de « rentrée en bloc ». Dans les deux cas, la C. G. T. U. est apparue comme reconnaissant son impuissance à vivre. Pourquoi, s'est-on dit, traiter avec une organisation qui va disparaître ?

La direction confédérale a maintenu ses militants dans l'illusion que l'unité allait se refaire rapidement. Dès lors quel besoin de renforcer, de consolider la C. G. T. U. ?

La direction confédérale a cru faire une manœuvre adroite en reprenant à son compte la résolution des cheminots de Paris-Etat Rive droite. Elle a simplement fourni aux dirigeants réformistes le meilleur argument pour faire repousser cette résolution dans les syndicats confédérés, en même temps qu'elle administrait publiquement une belle preuve d'hypocrisie en se ralliant, elle, réalisatrice de la « direction unique », à une résolution en faveur de l'indépendance du mouvement syndical.

La direction de la C. G. T. U. n'a pas servi la cause de l'unité en accusant de trahison, à la remorque de l'organe du Parti communiste, un militant confédéré comme Jacquemin qui, dans le conflit des dockers de Dunkerque, n'avait cependant pas observé une attitude différente de celle des militants unitaires dans le conflit des métallurgistes de Château-Regnault.

La direction de la C. G. T. U. n'a pas servi la cause de l'unité en laissant s'accomplir le sabotage du meeting du Cartel des fonctionnaires, le 5 juillet dernier, et le sabotage du meeting en faveur de Sacco et de Vanzetti, à la veille même du Congrès de la vieille C. G. T.

La direction de la C. G. T. U. n'a pas servi la cause de l'unité en ne tentant pas dans l'affaire Sacco et Vanzetti de réaliser l'unité de toutes les

forces ouvrières; elle a lancé le mot d'ordre de la grève générale sans prendre la peine d'adresser une proposition préalable aux organisations syndicales des autres tendances.

Nous ne pensons pas quant à nous que la reconstitution de l'unité syndicale puisse se faire demain. Nous croyons qu'il faudra de longues années pour réparer le mal fait en 1921. Nous croyons que la reconstitution de l'unité syndicale sortira d'un effort parallèle de redressement des deux C. G. T. :

Dans la C. G. T. Lafayette contre le syndicalisme de Gouvernement;

Dans la C. G. T. Unitaire, contre le syndicalisme de secte communiste.

En demandant au Congrès confédéral de Bordeaux de condamner la gestion de secte de la direction de la C. G. T. U., nous avons la conviction de servir, en même temps que la C. G. T. U., la cause de l'unité syndicale.

Une C. G. T. U. qui se replacerait sur le terrain des résolutions de Saint-Etienne et de Bourges, qui ouvrirait toutes grandes ses portes aux ouvriers de toutes les tendances, qui, par l'auto-critique et la participation de toutes les tendances au travail quotidien, éviterait le renouvellement de ses fautes et de ses échecs, une telle C. G. T. U. aiderait à la reconstitution de l'unité syndicale mieux que les plus habiles manœuvres.

Aux Syndicats de le dire au Congrès confédéral de Bordeaux.

Les militants unitaires de la Ligue Syndicaliste :

V. DELAGARDE, A. MAHOUD, PRUDHOMME, ROUMÉGUÈRE (*Métaux*);

F. CHARBIT, V. GODONNÈCHE (*Livre*);

G. NICOLAS (*Maçonnerie pierre*), DUC (*Cimentiers*), LE GOFF (*Terrassiers*);

MARTEH BIGOT, R. HAIRIUS, H. FULCONIS (*Enseignement*);

J. DE GROOTE (*Tourneurs sur Bois*), R. MÉNARD (*Tonneau*);

P. BUSSEUIL, M. CHAMBELLAND (*Comptables*); R. HAGNAUER (*Banque et Bourse*);

KÉRAUDY (*Eclairage*);

FRONTY, MOUSEAU (*P. T. T.*);

MARZET (*Produits Chimiques*).

NOTES ÉCONOMIQUES

L'escroquerie de Poincaré n'a qu'à moitié réussi.

Quatre milliards et demi, tel est le produit de l'emprunt Rothschild-Poincaré. C'est peu; surtout si l'on songe que non seulement la souscription a duré près d'un mois, mais qu'en outre elle avait été précédée de toute une série de mesures (hausse des rentes en Bourse, abaissement du taux de l'intérêt des Bons de la Défense Nationale, etc.) tendant à faire croire qu'on ne trouverait plus jamais l'occasion de souscrire à un emprunt offrant un intérêt si élevé (6 1/2 %).

Malgré cela le gros public n'a pas marché; sans quoi on aurait recueilli une somme certainement beaucoup plus élevée. Pourquoi? Ce n'est pas que le gros public manque d'argent, les grands établissements de crédit tels que la Société Générale, le Crédit Lyonnais, etc., dont les fonds proviennent essentiellement des dépôts de ce grand public, n'ayant jamais eu tant d'argent à leur disposition. C'est tout simplement, à ce qu'il semble bien, que le gros public a flairé l'escroquerie. Les bourgeois français possèdent un vieux bon sens de paysan, qui les met souvent fort opportunément en garde.

Certes, peu d'entre eux ont vu exactement en quoi consistait l'escroquerie, mais la plupart ont été frappé par ceci: Comment! on nous dit que le Trésor regorge d'argent, francs français et devises étrangères, à tel point qu'il a, dans le courant de cette année, remboursé avant leur échéance certaines dettes, tant intérieures qu'extérieures, — on nous dit également qu'il faut à tout prix diminuer la Dette de l'Etat en la remboursant graduellement, pour cela on a créé tout exprès une Caisse d'amortissement, et voilà que le Trésor, qui a tellement d'argent qu'il ne sait qu'en faire, nous en demande à nouveau! Voilà que ce Gouvernement qui s'est donné comme tâche de diminuer la Dette, s'apprête à l'augmenter d'un certain nombre de milliards! Cela était vraiment trop louche. Joseph Prudhomme n'a pas marché.

Malgré tout, il y a tout de même eu quatre milliards et demi de souscrits, la plus grande partie en espèces, le restant en Bons de la Défense. Comme ces derniers ne vont pas être amortis, mais que l'Etat s'en fera rembourser le montant par la Caisse de gestion des Bons, et qu'après celle-ci pourra en remettre un montant égal en souscription, tout se passe comme si la totalité des souscriptions au nouvel emprunt avait été effectuée en espèces, tant au point de vue de la non-consolidation de la Dette flottante que de la charge supplémentaire que l'emprunt impose au budget.

Si nous appliquons dès lors à ce total de quatre milliards et demi les calculs que nous indiquions le mois dernier, nous voyons que l'emprunt nouveau entraîne pour le budget une charge supplémentaire annuelle de $4.500.000.000 \times 6/100 = 270.000.000$ de francs. Près de trois cents millions de francs, tel est le montant de l'escroquerie dont le contribuable français sera victime chaque année pendant cinquante ans; près de sept francs, chaque année, par habitant.

En revanche, M. de Rothschild et ses actionnaires de la Banque de France auront à se partager quelque 180 millions par an, en évaluant au chiffre modéré de 4 1/2 % le taux de l'intérêt auquel la Banque de France pourra employer les

quatre milliards et demi qui vont ainsi lui être fournis.

Ajoutons, pour terminer, que les faits viennent déjà de fournir la preuve de la fausseté du prétexte invoqué pour justifier l'emprunt, à savoir que celui-ci consoliderait indirectement la dette flottante de l'Etat en amenant les banques et les particuliers à retirer du Trésor, afin de souscrire à l'emprunt, partie des fonds qu'ils y ont déposés.

En effet, au lendemain même de la clôture de la souscription à l'emprunt, les fonds versés en dépôt au Trésor étaient en telle abondance qu'on diminuait d'un demi pour cent l'intérêt versé à ces dépôts. Le montant de ces dépôts n'est pas publié, Poincaré préférant garder le silence sur cette partie occulte et considérable de la Dette publique, mais la baisse du taux de leur intérêt indique d'une façon certaine qu'ils sont aujourd'hui aussi « pléthoriques », sinon plus, qu'avant l'ouverture de l'emprunt qui devait les consolider!

Le politicien d'affaires qui a fait le plus gros de sa carrière comme chargé par la Compagnie de Saint-Gobain de la protéger contre l'article 415 du Code pénal sur l'acceptement, qu'elle violait chaque jour cyniquement, termine dignement sa vie avec cette nouvelle escroquerie. On dit: Poincaré-la-Guerre. Sans doute. Mais aussi et surtout: Poincaré-l'Eseroc.

La Triplice de l'industrie lourde.

Jusqu'à ces dernières années l'industrie chimique était restée une industrie séparée, sans grands liens avec les autres industries. Cette situation est maintenant en train de prendre fin. Le développement de la technique a amené en effet les entreprises de produits chimiques à faire dans leurs fabrications une place de plus en plus grande aux corps provenant de la distillation du charbon. Depuis longtemps déjà la plupart des matières colorantes étaient tirées du goudron de houille et maintenant c'est des gaz eux-mêmes, provenant de la distillation de la houille, que les compagnies de produits chimiques tirent parti, c'est notamment d'eux qu'elles tirent l'hydrogène qui leur sert à réaliser la synthèse de l'ammoniaque, ainsi que les corps qui leur sont nécessaires pour faire la synthèse de l'alcool éthylique (1).

Ceci explique pourquoi l'industrie chimique est en train de se lier étroitement avec les charbonnages. Et comme d'autre part les charbonnages tendent aussi à être étroitement liés avec les producteurs de fonte et d'acier, qui utilisent leur coke, les trois grandes branches de l'industrie lourde, charbonnage, sidérurgie, produits chimiques, sont sur le point de ne plus former qu'un seul tout, d'être parties intégrantes des mêmes Konzerns.

C'est en Allemagne, comme toujours, que le phénomène s'est le plus développé. On sait que depuis la guerre l'industrie métallurgique allemande s'est incorporé tous les grands charbonnages; le colosse métallurgique de la Ruhr, les *Aciéries Réunies*, dont nous avons annoncé la constitution en son temps, groupe à la fois toutes les grandes usines métallurgiques et tous les grands charbonnages du bassin rhénan-westphalien. Or ces *Aciéries Réunies* sont étroitement unies par un

(1) C'est pareillement en partant du charbon qu'on a tenté la production de pétroles artificiels.

échange mutuel d'actions avec la *Communauté d'intérêts pour l'Industrie des matières colorantes* (I. G. Farbenindustrie), autre colosse, qui s'est constitué à la même époque que les *Acieries Réunies*, et qui groupe la quasi-totalité des usines de produits chimiques d'Allemagne. Les plus importants charbonnages, les plus importants haut-fourneaux, les plus importantes usines de produits chimiques ne constituent donc plus maintenant en Allemagne qu'une seule entreprise.

Aux États-Unis, le *Trust de l'acier*, la plus importante entreprise de métallurgie, est étroitement lié à la *Dupont de Nemours*, la plus importante entreprise de produits chimiques; — si étroitement lié que la Commission américaine qui est chargée de surveiller les trusts vient d'ouvrir une enquête.

En France le même phénomène se produit par des voies un peu différentes, et sous un aspect moins grandiose, mais il n'est pas moins net.

En France, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, la fusion entre les charbonnages et les usines métallurgiques, est loin d'être aussi avancée qu'en Allemagne; cela est dû sans doute à ce que, à la différence de ce qui se passe en Allemagne, les usines métallurgiques ne sont point situées sur les mines de charbon, mais sur celles de fer. Pour s'unir avec les charbonnages l'industrie chimique française n'a donc pas eu à s'unir avec la métallurgie, elle s'est unie directement aux charbonnages. *Kuhlmann*, la plus importante des sociétés de produits chimiques, au moins par l'allant et la variété des produits, a créé une société commune avec les mines d'Anzin pour la fabrication de l'ammoniaque, une autre avec Courrières et une autre avec Marles pour la fabrication de l'alcool éthylique. De même, *Alais, Froges, Camargue*, la grande société productrice d'aluminium et d'autres produits électro-chimiques, s'est assuré le bassin de Saint-Étienne, en constituant avec les trois plus importants charbonnages de ce bassin, *Roche-la-Molière, Montrambert, Mines de la Loire*, une société commune pour la fabrication de l'ammoniaque.

Le successeur de Citroën.

C'est M. Lacoïn, ex-ingénieur en chef adjoint au directeur général de l'Orléans.

Sous le titre modeste de secrétaire général, mais chargé de fonctions très importantes par leur vague et leur généralité même, la « centralisation des différentes questions administratives et financières », c'est lui que Lazare et Schneider viennent de charger de diriger effectivement la maison Citroën. André Citroën sera relégué aux honneurs et aux sinécures.

Les titres et anciennes fonctions du nouvel arrivant montrent que les nouveaux maîtres entendent avoir une direction plus pondérée, plus « administrative » que celle, primesautière et assez casse-cou, de l'homme de la Tour Eiffel. C'est à tout le moins un élément de pittoresque qui disparaît dans la vie de la mécanique parisienne.

R. LOUZON.

LE COLLIER DE PERLES

« Je crois fermement qu'aucun parti ne veut la guerre. Ne nous jetons pas entre Français cette accusation abominable. »

PAUL-BONCOUR,

Discours à Carmaux (24 juillet).

A PROPOS DE L'INTERNEMENT ADMINISTRATIF

Nous avons dit, il y a quinze jours, le régime d'internement administratif actuellement en vigueur en Algérie, ce régime si « contraire à tous les principes de notre droit criminel », comme dit la Ligue des Droits de l'Homme, ce régime pratiqué par tous les gouvernements « de gauche » qui se sont succédés depuis le 11 mai, notamment par ceux qui avaient dans leur sein ou à leur tête M. Painlevé, dont la radiation de la Ligue des Droits de l'Homme a été rejetée à l'unanimité par le Comité central, la voix de Félicien Challaye exceptée.

On m'a fait observer que l'internement administratif était un régime qui était en vigueur non seulement dans le pays des Droits de l'Homme et dans celui de Mussolini, mais également en U. R. S. S.

Le fait est malheureusement exact. La justice administrative fonctionne là exactement comme ici; par simple décision policière, sans que vous vous soyez rendu coupable d'un délit quelconque, vous êtes condamné à un internement de deux ans, délai au bout duquel vous êtes condamné par les mêmes autorités à une nouvelle période d'internement, si on juge que vous n'êtes pas suffisamment amendé, et ainsi de suite..., à perpétuité, — délai avant l'échéance duquel, au contraire, l'Administration vous libère, si vous vous « repentez ». Tel est le régime qu'applique M. Viollette en Algérie; tel est le régime qui est appliqué en U. R. S. S.

À cela nous ne pouvons que répondre que ce que, d'une manière plus générale, nous disions ici, cette année même, à l'occasion de l'anniversaire de la Commune: C'est la plus évidente des utopies que de supposer que l'on peut faire fonctionner dans l'intérêt du prolétariat, un régime qui a été créé pour lutter contre lui. C'est l'utopie démocratique, l'utopie si clairement démontrée par Marx dans la *Guerre civile en France*, et si inlassablement combattue par Lénine dans ses écrits de la veille d'Octobre, programme tracé de la Révolution qui venait: *L'État et la Révolution, Lettres de loin*. La classe ouvrière ne peut se contenter de s'emparer des institutions créées par d'autres classes, bourgeoises ou féodales, afin de les « faire fonctionner à son profit ». Il faut qu'elle en bouleverse complètement la structure. Sinon, si ces institutions se trouvent maintenues sur une base bourgeoise (ou féodale), si elles fonctionnent selon des principes bourgeois (ou féodaux), elles ne peuvent, quels que puissent être les désirs de ceux qui sont à leur tête, servir à l'émancipation de la classe ouvrière.

Ce qui a été forgé pour maintenir en asservissement la grande majorité du peuple, peut certes, étant changé de mains, servir à maintenir celui-ci en asservissement à l'égard de nouveaux maîtres, mais ne peut contribuer à la suppression de l'asservissement.

Ce qui est advenu de la justice administrative en U. R. S. S. confirme remarquablement les vues de Marx et de Lénine à cet égard. Lorsque, au début, les bolchéviks ont été prendre dans le vieil arsenal tsariste ce procédé de gouvernement, c'était, bien entendu, dans l'intention de s'en servir contre les Blancs et les Nopmen. Or, en fait, la détention administrative est maintenant presque exclusivement appliquée aux révolutionnaires et aux ouvriers. Elle est appliquée aux syndicalistes, aux chômeurs coupables d'avoir revendiqué une augmentation de l'indemnité de chômage, aux communistes d'opposition.

Les procédés de justice du tsar, de Mussolini, et de l'impérialisme français, ne sont point la justice prolétarienne. La seule justice que reconnaît comme sienne le prolétariat est celle qu'il a sans cesse revendiquée, un siècle durant, à travers toutes ses luttes, celle pour laquelle il a combattu et pour laquelle il est mort: la *justice populaire*. Cette dernière seule, peut fonctionner « à son profit ». La justice administrative, qui est aux antipodes de la justice populaire, est et demeure une justice de féodaux, qui ne peut fonctionner que contre le prolétariat, quelle que soit l'étiquette dont on la pare. — R. L.

MALGRÉ LES INJURES MAJORITAIRES**La minorité de l'Enseignement
sort renforcée
du Congrès de Tours**

Le Congrès de la Fédération unitaire de l'Enseignement vient de se terminer. Nous ne nous faisons pas sur son importance des illusions nées de notre « orgueil corporatif ». Si nous insistons sur ses résultats c'est à cause de la valeur *sociale* de notre vieille Fédération qui — sauf en quelques départements — est plus un groupement de militants qu'une organisation de masse — c'est aussi parce que c'est en son sein que les minorités confédérales (ancienne minorité de Bourges, et syndicalistes-communistes) se sont jointes et même confondues dans une large mesure plus rapidement et plus aisément qu'ailleurs.

Pour un observateur superficiel l'opposition au bureau communiste paraît avoir perdu des voix. Au Congrès de Grenoble de 1926, elle a atteint 49 mandats. Elle n'a jamais dépassé 42 mandats, à Tours en 1927. En fait à Grenoble, c'est sur une motion présentée par les Syndicats du Cher et du Doubs, votée par des partisans de la majorité confédérale, que la plus grosse minorité s'était groupée. A Tours, au contraire, la résolution présentée par la minorité de la Seine, *défendue par les représentants les plus qualifiés de la minorité fédérale*, précisait, sans laisser place à aucune équivoque, les conditions indispensables de l'indépendance du syndicalisme (fin de la direction unique, pas de cumul des fonctions, liberté d'expression pour toute minorité, défense à une tendance de traiter le mouvement syndical en pays conquis) et constatait que la position actuelle de la C. G. T. U. a nuï au développement de la gauche unitaire dans la C. G. T. Son vote signifiait une adhésion sans réserve aux idées qui nous sont chères et l'obligation de les propager dans le mouvement ouvrier, « *en s'abstenant des polémiques personnelles qui nuisent à la nécessaire lutte de tendance* ».

Quarante-deux mandats sur un tel texte, c'est un succès incontestable, surtout si l'on se rappelle les 30 voix et demie de 1925. Encore faut-il ajouter que des délégués ne lui ont pas donné leurs mandats minoritaires, en prétextant que la question de l'unité n'était pas à l'ordre du jour (il a été présenté, en effet, comme addition à la motion des cheminots de l'Etat votée à l'unanimité par le Congrès).

Les autres questions fortement controversées étant intérieures à la Fédération n'avaient pas la même importance. Les tendances ne s'affrontaient pas avec la même netteté intransigeante. Par l'entêtement du bureau fédéral, le vote sur le rapport moral fut équivoque. Dommangeat a voulu une approbation en bloc, sans disjonction des paragraphes concernant les opinions de la direction fédérale. Nous ne pouvions cependant désapprouver une gestion qui a donné des résultats incontestables et qui a été marquée par un renforcement certain de la Fédération. Nous autres, qui étions présents, nous eûmes la possibilité de voter le rapport moral avec les réserves. Mais les absents (entendez les minoritaires représentés avec l'ensemble de leurs syndicats, par des délégués majoritaires)

se trouvèrent — et pour cause ! — séparés de nous. Le secrétaire fédéral exerçant d'ailleurs une pression publique, indiscrète et anormale sur le vote.

L'ouverture d'une tribune libre dans *l'Ecole Emancipée* ne pouvait non plus susciter un vote très net de tendances; d'une part : les minoritaires étaient divisés sur ce point (les uns voulaient la discussion des tendances dans notre revue de propagande et d'éducation, *l'Ecole Emancipée*, les autres dans *l'Emancipation*, bulletin fédéral servi aux seuls adhérents.) Les majoritaires, d'autre part s'étaient ralliés à une motion ouvrant les colonnes de nos organes aux discussions « élevées ». Je crois d'ailleurs que nous devons accepter le vote de cette motion sans arrière-pensée. J'ajouterai même — n'exprimant que mon opinion personnelle — que j'ai confiance en la haute probité des Bouët, secrétaires de la rédaction de *l'Ecole Emancipée*, qui doivent être souvent gênés par les manœuvres d'un parti dont ils sont les adhérents silencieux.

Cet hommage nécessaire ne me fait pas oublier l'injustice à laquelle Bouët s'est associé, commise à l'égard de la minorité de la Seine. Celle-ci est décidément encombrante, et son opposition inadmissible. On tolère — et encore ! — la vieille minorité groupée autour de Marie Guillot, des Corne, de Thomas, qui comprend d'ailleurs les seuls syndicats de masse de la Fédération. Mais nous, nous — c'est-à-dire les signataires de la déclaration Loriot, vieux militants chevronnés au passé glorieux, ou jeunes qui n'ont pas besoin des leçons d'un Clavel pour connaître leur devoir syndicaliste, nous sommes des « Saxons », des gêneurs, des saboteurs (le terme a été employé) du travail syndical et fédéral.

Et lorsque le secrétaire du Syndicat de la Seine — conseiller municipal communiste — lit des extraits des procès-verbaux de nos assemblées générales, choisis avec assez d'improbité pour jeter la suspicion sur notre activité syndicale; on se refuse à nous accorder la réunion à la rentrée d'octobre d'une Commission d'enquête impartiale nous jugeant sur pièces et témoignages. Cependant, c'est à Vernochet, secrétaire de l'Internationale de l'Enseignement, majoritaire déclaré, que nous voulions en confier la présidence.

Nous — nous : Ligue Syndicaliste et noyau de la R. P. — sans que nous ayons eu à intervenir directement, nous fûmes encore injuriés à propos du cas Lazarevitch, soulevé par Marcel Wullens. En fait, discutant le paragraphe du rapport moral concernant la solidarité internationale, le frère du trop fameux directeur des « Humbles », a simplement demandé l'organisation d'une enquête sur la répression en Russie.

Mais il s'appuya sur l'exemple de l'affaire Lazarevitch, ce qui permit aux orateurs majoritaires de discuter longuement nos révélations à ce sujet, et non sur sa proposition précise. Adrienne Montégudet (une vraie revenante, celle-là, qui a découvert la nécessité de défendre la Révolution russe depuis qu'elle est l'employée du gouvernement de Staline) calomnia Lazarevitch avec un aplomb qui troubla certains des nôtres, et mit en cause Pierre Pascal avec d'autant plus d'impudeur qu'elle nous savait décidés, par prudence, au silence complet sur ce cas. Elle et Maurice Wullens, ces deux individualistes — au sens le plus étroit du mot — nous donèrent des leçons de communisme et de fidélité à la Révolution russe. — Et les objurgations chaleu-

reuses et émouvantes de Thomas, exposant nos angoisses et nos craintes, ne changèrent pas le vote de délégués qui taisent ce qu'ils savent ou qui ont peur de savoir !

En ce qui concerne les compte rendus de l'*Humanité*, bornons-nous à dire que nous ne faisons maintenant plus aucune différence entre les Eugène Morel du *Peuple*, et les Raveau du 142 de la rue Montmartre.

*
*

Mais les votes, les décisions ne suffisent pas pour apprécier les résultats d'un tel Congrès. La minorité en sort moralement plus forte. Les affirmations conciliantes de Racamond, délégué de la C. G. T. U., dont le discours fut unanimement applaudi, sont un hommage à notre solidité. Les déclarations unitaires des représentants de l'Internationale de l'Enseignement sont une justification de notre position. La violence même de Dommanget à notre égard atteint sa réputation d'historien, sans exprimer autre chose que son incapacité de répondre à nos critiques sans les déformer.

Certes, la majorité paraît unie. Unité artificielle ! Des délégués ont eu, s'entretenant avec nous, des propos qui contredisaient leurs votes. Je ne suis plus dans le secret des dieux et des fractions. Mais le silence de certains, en séance publique, dissimulait mal des inquiétudes qui durent s'exprimer, ailleurs. — C'est là sans doute un des effets les plus pénibles de la subordination des Syndicats à un parti, à la tendance dirigeante de ce parti. Si au moins ces évolutions discrètes pouvaient aboutir à un résultat heureux pour le mouvement !

Quant à la minorité, elle ne dissimule pas la multiplicité des courants qui la composent. Nos divergences doivent en effet s'exprimer avec d'autant moins de crainte que ce Congrès prouve manifestement notre accord complet sur les points *actuellement* essentiels concernant le redressement du mouvement syndical.

Sa faiblesse, ce n'est donc pas son manque d'homogénéité, c'est plutôt l'absence de liaison entre les minoritaires de chaque syndicat, entre la minorité fédérale et les minorités syndicalistes du mouvement ouvrier, — c'est aussi la lassitude de vieux militants qui abandonnent sans combattre des positions difficiles, mais non désespérées.

À son renforcement moral, doit succéder un renforcement numérique, au cours de l'année qui vient.

C'est là — quoi que disent les communistes — l'intérêt de la Fédération, à laquelle nous restons fermement et passionnément attachés. La minorité brisera les tentatives autonomistes, rappellera à l'action les vieux combattants lassés, se prolongera dans le Syndicat national en gauche unitaire que l'on ne pourra suspecter d'obéir à un parti. Et c'est elle aussi qui découvrira, là où ils sont, dans les batailles quotidiennes, les jeunes militants ouvriers chargés de vaincre, dans les deux C. G. T., les politiciens de droite et de gauche !

ROGER HAIRUS.

*
*

P.-S. — Fulconis me demande d'insister ici sur le danger de l'adhésion des instituteurs libres à la Fédération de l'Enseignement. Il juge que c'est très grave en ce sens que cela nous éloigne du « corporatisme utile ». Il a raison, mais la question est trop importante pour que je ne lui laisse pas le soin de la développer lui-même.

A travers les Livres

PIERRE PASCAL : *Une carte de l'U. R. S. S.* (Edit. Librairie du Travail.) (1).

La carte que vient d'éditer la Librairie du Travail se recommande à nous à plus d'un titre.

D'abord par le sujet lui-même. Faute de recourir à des atlas bien à jour qu'il est difficile pour des travailleurs de consulter, nos camarades pourraient se faire une idée vague et lointaine de la Russie d'Europe et d'Asie. L'on pense bien que ni les éditeurs bourgeois ni la science officielle ne s'empresseraient de combler le vide. Grâce à Hasfeld et à Pierre Pascal, qui connaît sa Russie, les groupements ouvriers, les hommes d'affaires qui le voudront, les écoles qui le pourront, tous ceux enfin qu'intéresse le monde nouveau, seront à même de promener leurs yeux sur l'étendue des terres soviétiques. Les uns et les autres seront sans doute frappés de voir, dans son coin, à la même échelle, la France rose faire bien petite figure. Voilà de quoi porter à la modestie nos contre-révolutionnaires. Autre excellente idée : ne pas se contenter de la Russie d'Europe, donner aussi, pour proportionner, l'immense Russie d'Asie, grand renfort de peuples et de richesses par où la Révolution atteint le monde jaune.

Ensuite par l'exécution. De la clarté, des noms bien dessinés, frappants, qui, disposés selon les méridiens, permettent bien d'évoquer les zones diverses auxquels ils correspondent, les toundras qui encerclent en partie le pôle et, concentriquement, par larges bandes, la forêt et les steppes de l'Asie Centrale. Peut-être des teintes légères auraient-elles été plus parlantes encore, relevées par les grandes lignes du relief, mais cela aurait pu créer de la confusion avec les divisions administratives. Voilà une carte agréable et nette, qui appelle en outre à l'étude, qui invite à lire la copieuse notice qui l'accompagne.

Et ce n'est pas la moindre qualité de cette publication que sa véritable valeur documentaire. C'est, avec netteté, toute la géographie russe, mieux que dans maint ouvrage. Les caractères physiques du pays sont bien dégagés, avec le souci de montrer la continuité entre la Russie d'Europe et la Russie d'Asie, de rattacher à la connaissance du sol le genre de vie des habitants. Sans le service de statistiques arides et qui sentent peu ou prou leur propagande, sans enthousiasme suspect, mais avec des nuances, des proportions, nous pouvons séparer, dans notre esprit, ce qui caractérise l'économie des pays neufs, voués à l'exportation des matières premières (pétrole, manganèse, or, platine) et l'économie des pays industrialisés déjà. Nous saisissons plus d'un caractère de l'industrie russe, parfois à peine ébauchée, primitive ailleurs, comme la métallurgie au charbon de bois de l'Oural et d'autres fois très dense et d'un grand avenir. C'est bien l'impression qui reste : si d'une part les contrastes qu'offrent les terres russes permettent à la Russie d'avoir le coton et la soie des pays chauds et en même temps la réserve forestière du Nord, il faut d'autre part savoir attendre les résultats de cette mise en œuvre gigantesque à laquelle s'est attachée la Révolution.

Il était impossible d'évoquer si brièvement tant de peuples divers en les caractérisant, en les rattachant par races à leur milieu naturel : les Finnois des toundras du Nord, les Turcs et Mongols de la steppe, les Mandchous de la forêt, toutes ces races réfugiées dans le Caucase, tous ces bénéficiaires d'un immense fédéralisme où le statut des peuples est d'autant plus large que leur vie est plus empreinte de nomadisme. Nous saisissons dès lors l'importance des voies ferrées, antennes vers le monde jaune et celle des fleuves lents, du Volga qui tient en rapports la Russie d'Europe. En un mot, la notice fort instructive qui accompagne la carte fait de celle-ci un outil excellent de connaissance de l'U. R. S. S.

Puisse-t-elle donner du sérieux à ceux qui parlent de la Révolution dans l'abstrait ; puisse-t-elle donner de l'espoir à ceux que découragerait la difficulté de la tâche : si elle est longue et dure, du moins 130.000.000 d'hommes en profitent déjà. — A. RICHARD.

Ce qu'est — Ce que veut

LA LIGUE SYNDICALISTE

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C. G. T. et d'une seule Internationale syndicale;

2° De sortir les deux C. G. T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible;

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales;

5° De maintenir vivant le précepte de la 1^{re} Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Composition.

La Ligue Syndicaliste groupe des syndiqués des deux C. G. T. et des organisations autonomes.

Elle ne peut accepter l'adhésion d'organisations syndicales.

Elle coordonne l'action de ses membres par la formation de groupes locaux et fédéraux.

Groupes locaux et fédéraux créent entre eux une liaison nationale, distincte pour chacune des deux C. G. T. Le groupe de la C. G. T. Lafayette et le groupe de la C. G. T. U., ainsi que les représentants des groupes autonomes, se réunissent en commun pour l'examen des questions d'ensemble.

Ressources.

Les ressources de la Ligue sont constituées par des cartes annuelles de membres vendues 5 francs et par des timbres vendus 1 franc.

Le produit des cartes et des timbres servira uniquement à la propagande et aux menus frais d'administration, le travail de la Ligue étant assuré par ses militants sans création d'aucun poste permanent.

La force par l'unité.

Deux C. G. T., des organisations autonomes dispersées, sont autant d'aveux de notre impuissance. Réunies en une seule C. G. T., les organisations syndicales pourront affronter les plus dures batailles.

La consécration de la scission syndicale serait la consécration du syndicalisme de secte d'après lequel chaque tendance politique ou philosophique devrait posséder sa C. G. T.

En attendant le jour où la C. G. T. unique sera reconstruite dans un Congrès réunissant les syndicats existants, il est nécessaire de multiplier le contact et le travail en commun entre membres de diverses organisations, soit par les Comités d'entente, les Unions locales d'unité, les Bourses du Travail administrées en accord, etc.

La pratique du front unique syndical, sans bluff ni manœuvre, doit s'étendre à tous les degrés du mouvement syndical jusqu'à ce que l'idée du Congrès de reconstitution de l'unité ait triomphé.

L'action syndicale n'est le monopole d'aucune tendance; toutes ont le droit de participer à la gestion des syndicats, de collaborer à leur propagande, d'apporter leur part d'efforts et de dévouement. L'homogénéité des conseils syndicaux, fédéraux et confédéraux, loin de renforcer les organisations, ne peut que les affaiblir.

L'unité par l'indépendance.

L'unité sera réalisable lorsque les deux C. G. T. se délivreront, l'une de la duperie de l'intérêt général, l'autre de la duperie de l'intérêt de parti, lorsqu'elles attendront d'elles-mêmes, de leur action propre, de leur lutte directe, le succès de leurs revendications.

L'indépendance syndicale, c'est la C. G. T. maîtresse d'elle-même, agissant en dehors de toute tutelle, de tout mot d'ordre de l'extérieur.

La collaboration de l'organisation syndicale avec les groupements extérieurs peut être envisagée dans des circonstances graves, avec un but précis, pour une durée limitée; et sans que l'organisation syndicale se mette jamais à la remorque d'un parti ou d'une secte.

La Ligue Syndicaliste se déclare contre la solution qui consiste à se réfugier dans l'autonomie pour échapper à l'emprise des partis ou des sectes. C'est seulement de l'intérieur que les deux C. G. T. peuvent être ramenées au syndicalisme.

Voir clair.

La subordination de la C. G. T. soit à l'intérêt général, soit à un parti, consacre le manque de foi dans la capacité du syndicalisme.

L'insuffisance actuelle du syndicalisme provient pour une part de ce que les problèmes pratiques et théoriques ne sont pas examinés de près par les syndiqués eux-mêmes et que les solutions toutes mâchées sont plus que jamais à l'ordre du jour.

De toute nécessité, les ouvriers doivent voir clair dans la situation économique; ils doivent se renseigner sur les forces et les desseins de l'adver-

saire, estimer à leur juste valeur leurs propres forces, enfin préparer, par un effort constant, les syndicats à la révolution et au lendemain de la révolution.

Toutes les expériences doivent être utilisées, mais il faut, par l'examen au sein des Cercles d'études syndicales, en dégager les enseignements.

Il faut, par l'éducation syndicale, former les cadres de la génération qui, vivifiant d'un sang neuf nos organisations, les emmènera à l'unité et à la victoire sur le capitalisme.

Le réalisme révolutionnaire.

La C. G. T. Lafayette mène sa lutte revendicative dans le cadre des promesses électorales du Bloc des Gauches. Les mots d'ordre de la C. G. T. U. varient tous les mois au gré du Parti communiste. Sous peine de stagnation et de dépeuplement, toutes deux doivent revenir au réalisme révolutionnaire qu'exige l'intérêt ouvrier.

Un mot d'ordre irréalisable fait fuir les syndiqués. La conquête d'une promesse parlementaire les endort. L'esprit de classe doit animer le combat quotidien, les mots d'ordre doivent être offensifs sans, cependant, vouloir faire la révolution tous les quinze jours.

Le syndicalisme de masse commencera à se réaliser dans la mesure où, dans les syndicats, prédominera l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, le réalisme révolutionnaire sur le réformisme et sur le putschisme.

On ne peut pas encore parler de syndicalisme de masse dans un pays où sur dix ouvriers un seul est organisé.

La première tâche du syndicat, c'est la lutte revendicative quotidienne. Il faut la tirer du magasin des accessoires où les querelles de tendances l'ont fait remiser. Le syndicat retiendra les syndiqués en leur prouvant qu'il est le véritable outil de leur défense aujourd'hui, de leur émancipation demain.

Œuvre positive.

Loin de vouloir faire œuvre de critique systématique, la Ligue demande au contraire à ses membres de consacrer le plus gros de leur effort au travail positif. Elle entend remettre en valeur, à l'honneur, la besogne syndicale obscure mais féconde; elle entend que les luttes de tendances ne détournent pas les syndicats de leur travail de recrutement, de propagande, d'éducation et surtout du combat quotidien; elle entend rappeler que les ouvriers de toutes tendances, depuis le réformiste jusqu'au révolutionnaire, ont place au syndicat et que celui-ci doit être habitable pour tous.

Elle ne veut pas plus de la « direction unique » de la C. G. T. U. et du Parti communiste que de la participation ministérielle de la C. G. T. Une C. G. T. ne doit porter ni l'enseigne communiste, ni l'enseigne anarchiste, ni l'enseigne socialiste; elle doit être la maison de tous les travailleurs conscients de leur intérêt de classe.

La Ligue ne projette pas de constituer une troisième ou une quatrième C. G. T. Elle trouve qu'il y en a déjà trop de deux et que la tâche la plus urgente consiste à réaliser la C. G. T. unique.

Elle ne vise pas davantage à conquérir des postes pour ses militants. Elle déplore les mœurs nou-

velles d'après lesquelles un militant ne saurait militer que contre rémunération.

Elle ne veut pas diriger le mouvement syndical; elle veut que le mouvement syndical réapprenne à se diriger lui-même.

Ayant foi dans la mission révolutionnaire du prolétariat, la Ligue Syndicaliste veut, selon la parole de Pelloutier, « poursuivre plus activement, plus méthodiquement et plus obstinément que jamais l'œuvre d'éducation morale, administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'hommes libres ».

LA LIGUE SYNDICALISTE.

P.-S. — Adresser toutes communications relatives à la Ligue Syndicaliste, au camarade Chambelland, 96, quai Jemmapes, Paris-X^e.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste est administrée par une Commission formée à raison de deux camarades habitant la région parisienne par minorité, groupe ou corporation pour chacune des deux C. G. T.

Les minorités qui pourront se former au sein des organisations autonomes seront représentées par un camarade dans cette Commission.

La Commission désigne le secrétaire, deux secrétaires adjoints et le trésorier de la Ligue, qui rendent compte de leur travail à chaque réunion. La Commission se réunit en séance plénière tous les quinze jours.

Ses membres forment deux groupes, celui de la C. G. T. Lafayette et celui de la C. G. T. U. qui se réunissent aussi souvent qu'il le faut pour l'examen des questions particulières à chacune des C. G. T.

Les membres de la Ligue Syndicaliste pour Paris et la région parisienne se réuniront une fois par mois pour entendre une conférence sur un sujet d'actualité, précédée d'un exposé sur le travail de la Ligue. C'est au sein de leurs minorités ou groupes qu'ils discuteront des tâches de la Ligue et participeront à son activité par l'intermédiaire de leurs représentants à la Commission.

Tout membre de la Ligue a le devoir de créer dans sa localité ou dans sa corporation, un groupe d'études ou une minorité.

Une conférence annuelle réunira les groupes ou minorités de la région parisienne avec ceux de la province.

Dès que la situation financière le lui permettra, la Ligue éditera une série de brochures sur les problèmes du mouvement syndical.

(Adopté à la réunion du 24 juin 1926.)

POUR LA PROPAGANDE

Rappelons à nos amis que nous avons fait tirer le document ci-dessus sous forme de tract.

Nous sommes en mesure de leur faire l'envoi du nombre de tracts dont ils auraient besoin en vue de la création d'une minorité syndicaliste dans leur organisation ou dans leur région.

ENTRE NOUS

Avant le Congrès de Bordeaux.

Le présent numéro de la « Révolution Proletarienne » est presque exclusivement consacré au contre-rapport de la Ligue Syndicaliste en vue du Congrès de la C. G. T. U. qui va se réunir à Bordeaux, du 19 au 24 septembre.

Nous en faisons un tirage important qui doit nous permettre de toucher l'ensemble des militants des Syndicats unitaires, à la seule condition cependant que tous nos amis entreprennent l'effort de diffusion nécessaire.

Les abonnés recevront deux exemplaires de ce numéro. Nous leur demandons de remettre leur deuxième exemplaire au militant syndicaliste qui, à leur connaissance, pourrait le lire avec le plus de fruit.

Que ce deuxième exemplaire ne dorme pas dans un coin ! Nous n'avons pas la possibilité de gâcher du papier, et tous nos amis auront à cœur de collaborer à notre propagande par ce moyen.

Ceux qui veulent faire plus dans ce sens peuvent nous demander tous les exemplaires dont ils ont besoin, soit pour les répandre à l'occasion de l'assemblée générale de leur Syndicat, soit pour les remettre à des militants susceptibles de défendre un point de vue identique au sein de leurs organisations.

Ceux qui ne pourraient pas se charger de cette diffusion nous rendraient la tâche plus facile en nous faisant parvenir les adresses exactes des militants des syndicats de leur région auxquels nous ferions aussitôt l'envoi du présent numéro.

Résumons donc ce que nous demandons à nos abonnés :

1° Placer à bon escient l'exemplaire supplémentaire reçu ;

2° Organiser rapidement la meilleure diffusion possible dans le milieu syndical de leur région ;

3° A défaut, nous donner les adresses des militants auxquels nous pouvons adresser ce numéro.

Avec les adresses que nous possédons, et qui sont plus ou moins bonnes, nous faisons déjà l'envoi du présent numéro à plus de deux mille militants ou organisations.

Nous demandons à ces camarades qui recevront notre numéro et qui sans doute pour beaucoup, verront la « R. P. » pour la première fois, de nous lire avec l'attention qu'un militant ne peut pas ne pas consacrer à la C. G. T. U. elle-même.

Qu'ils dédaignent les « mises à l'index », qu'on voudrait injurieuses à notre égard, mais qui ne peuvent que nous réjouir, venant d'où elles viennent.

Et que tous ceux qui ont quelque chose à nous dire ne craignent pas de le faire : alors qu'une seule tendance peut s'exprimer dans les publications officielles ou officieuses, nous voudrions, dans les deux numéros de la « R. P. » qui restent à paraître avant le Congrès de Bordeaux, réaliser cette « tribune de discussion » indispensable à la veille de chaque Congrès.

Alors, c'est entendu, même si c'est pour nous engu..., camarades qui recevrez ce numéro, écrivez-nous.

**

La Ligue syndicaliste — elle est inséparable de la « Révolution Proletarienne » — a une autre prière à adresser aux militants qui la regardent avec sympathie.

Nous avons à lutter contre un appareil bureaucratique solide : secrétaires de Fédérations, secrétaires d'Unions, propagandistes de la C. G. T. U., fractions et Commissions syndicales, propagandistes du Parti, tout ce monde rétribué s'emploie dès à présent à la vendange des mandats.

Ce que nous demandons à nos amis, dont le point de vue est partagé par la majorité de leur organisation, c'est de faire l'impossible pour que leur Syndicat soit représenté directement au Congrès de Bordeaux, parce que nous croyons nous aussi que ce Congrès doit être la manifestation de la force révolutionnaire que représente malgré tout la C. G. T. U.

Aux organisations qui ne pourraient se faire représenter directement, nous disons qu'elles pourront libeller leur mandat au nom d'un des camarades ci-après qui participeront aux travaux du Congrès :

F. Charbit ;
A. Mahouy ;
M. Chambelland.

Nous réunirons certainement à Bordeaux, la première Conférence nationale de la minorité de la C. G. T. U. Nous informerons en temps utile tous nos amis du lieu et de la date de cette Conférence.

**

Maintenant, une dernière demande.

Une demande aussi pressante que les autres.

Pour le tirage de ce numéro, pour la diffusion de ce numéro, nous faisons ce qu'il est convenu d'appeler de gros sacrifices financiers.

Déjà notre caissier fait grise mine.

Nous n'avons pas l'habitude d'importuner nos lecteurs avec de continuelles demandes d'argent. Mais nous les prions de considérer qu'avec nos seules recettes d'abonnement et de vente, un effort comme celui que nous faisons en cette occasion risque d'être très lourd pour notre caisse.

Qu'ils joignent donc à leur prochain courrier une souscription exceptionnelle en vue du Congrès de Bordeaux.

A ceux qui le peuvent, nous ne craignons pas de demander jusqu'au versement d'une journée de travail.

La Ligue syndicaliste et la « Révolution Proletarienne » s'honorent d'être le fruit d'un travail jamais rétribué : la souscription que nous ouvrons aujourd'hui n'a pas d'autre but que de couvrir les dépenses exceptionnelles de papier et d'imprimerie nécessitées par le Congrès de Bordeaux.

Nous mettons dès aujourd'hui à la disposition de nos camarades des listes de souscription : chacun s'emploiera à les remplir rapidement.

Le gérant : V. GODONNÈCHE.

Paris. — Imp. Nouvelle (Ass. ouv.), 11, rue Cadet.

Téléphone Gut. 30-79.

J. Amilcar, directeur. — 1388-8-27

